

**Syndicat RPI BLENNES-CHEVRY-DIANT****COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL  
DU 02 JUILLET 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le deux juillet, le Conseil Syndical, s'est réuni à la Salle de conseil de BLENNES, sous la présidence de Monsieur DALICIEUX Pascal, Président, à la suite de convocations adressées par mail le 25 juin 2019.

**Présents :** Mmes Stéphanie PRISE, Isabelle ROBBENS, Mrs Pascal DALICIEUX, Jean-Claude TOURNIER,

**Absente :** Mme Isoline MILLOT et Mr Paulo DA COSTA FERREIRA excusés

**Secrétaire de séance :** Mr Jean-Claude TOURNIER

La séance est ouverte à 18h30

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02 AVRIL 2019**

Le compte rendu de la séance du 02 avril 2019 est approuvé l'unanimité.

**2) Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

Afin de faire face au litige qui oppose une employée au Syndicat RPI Blennes-Chevry-Diant, le Président informe les membres présents et représentés qu'une convention d'honoraires a été signée le 11/06/2019 entre Maître Ingrid VAN ELSLANDE et le Syndicat RPI Blennes-Chevry-Diant pour assistance, conseil et représentation dans le litige en question.

- **Décision n°2019-01 :**  
**Convention d'honoraires pour Maître Ingrid VAN ELSLANDE**

**3) Décisions modificatives budgétaire****Délibération n°11/07-2019**

Afin de prévoir les dépenses qui n'ont pas été inscrites au budget primitif 2019 pour régler les honoraires de Maître Ingrid VAN ELSLANDE fixés selon le forfait de 2 500,00 euros HT, le Président propose de prendre la délibération suivant :

**En Section de Fonctionnement :**

Dépenses : au compte 64111 (rémunération principale) : - 1 000.00 €

Dépenses : au compte 6226 (honoraires) : + 1 000.00 €

Dépenses : au compte 6042 (achat prestations de service) : - 2 000.00 €

Dépenses : au compte 6226 (honoraires) : + 2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les modifications.

**4) Décision modificative budgétaire****Délibération n°12/07-2019**

Afin de prévoir les dépenses qui n'ont pas été inscrites au budget primitif 2019 sur le compte 6067 « fournitures scolaires », le Président propose de prendre la délibération suivant :

**En Section de Fonctionnement :**

Dépenses : au compte 6714 (bourses et prix) : - 460.00 €

Dépenses : au compte 6067 (fournitures scolaires) : + 460.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les modifications.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Dossier F.E.R. 2019

Le Département a donné son autorisation pour démarrer les travaux « Rénovation des écoles de Chevy et Blennes » pour le dossier envoyé le 29/04/2019. Le RPI enverra les devis demandés pour ces travaux dans les prochains jours.

#### ORANGE ligne fixe et internet pour les écoles de Chevy et Blennes

Un conseiller a contacté le RPI pour une proposition commerciale personnalisée pour réduire les coûts de facturation des 2 écoles.

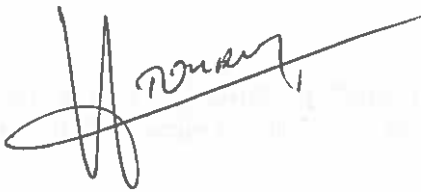
#### Surveillance en périscolaire :

A la suite de problèmes d'encadrement en périscolaire, le RPI Blennes-Chevy-Diant a convoqué (comme chaque fin d'année) les agents le 8 juillet pour un bilan de l'année 2018/2019 et les perspectives pour l'année 2019/2020.

La séance est levée à 20h

**Jean-claude TOURNIER**

Secrétaire de séance



**Pascal DALICIEUX**

Président

